



Palézieux, le 16 juin 2010

Commune de Palézieux
Case postale 35
1607 Palézieux-Village

Préavis municipal 08/10 concernant la fusion des Communes de Bussigny-sur-Oron, Châtillens, Chesalles-sur-Oron, Ecoteaux, Oron-la-Ville, Oron-le- Châtel, Palézieux, Les Tavernes, Les Thioleyres et Vuibroye

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Depuis plus de trois ans, la Municipalité, ainsi que la Commission ad hoc, travaillent au projet de fusion des communes de la région d'Oron. Les nombreux travaux et analyses menés dans cette perspective arrivent maintenant à leur terme, avec des résultats tout à fait probants. Pour cette raison, la Municipalité a décidé de préavisier favorablement sur la Convention de fusion entre les dix Communes de Bussigny-sur-Oron, Châtillens, Chesalles-sur-Oron, Ecoteaux, Oron-la-Ville, Oron-le-Châtel, Palézieux, Les Tavernes, Les Thioleyres et Vuibroye.

2. Considérants

Les éléments suivants conduisent la Municipalité à préavisier favorablement sur une fusion des communes de la région d'Oron :

Contexte en transformation : Au fil des années, la situation des communes de la région d'Oron s'est profondément transformée, avec notamment une forte croissance démographique (+ 60% sur les trente dernières années), une proportion importante de pendulaires travaillant à l'extérieur, une spécialisation des différentes localités (ex. Oron-la-Ville, avec une spécialisation dans les services), une complexité croissante de la gestion communale ou encore la multiplication des collaborations intercommunales. On recense ainsi plus de trente collaborations intercommunales regroupant tout ou partie des communes sous revue. Ces constats mettent clairement en évidence un découpage institutionnel, en clair des limites communales, ne correspondant plus à la réalité actuelle. Autre constat, la difficulté croissante à recruter des candidats aux Municipalités. Ceci n'est pas étonnant lorsque l'on sait la lourdeur de la tâche, la complexité de certaines procédures et la marge de manœuvre très faible (contraintes cantonales, importance des intercommunalités) des exécutifs communaux que la population tient néanmoins responsables de l'ensemble de la gestion de la commune.

./.





Commune de Palézieux

Case postale 35
1607 Palézieux-Village



Défis importants à relever : Les communes de la région d'Oron font maintenant partie du District de Lavaux-Oron et se situent en retrait de la Riviera lémanique. Les défis sont nombreux, notamment en termes de développement et d'aménagement (ex. Projet Palézieux-Gare) et ils concernent l'ensemble de la région, d'où un intérêt évident à se regrouper pour mieux pouvoir défendre nos intérêts, ceci dans le cadre d'une entité cohérente regroupant près de 5'000 habitants. Rappelons que si la fusion voit le jour, la Commune d'Oron figurerait parmi les 35 plus grandes communes du Canton de Vaud.

Fonctionnement à optimiser : Les structures administratives actuelles ne permettent plus, notamment en raison de la complexité accrue des tâches communales et de citoyens devenus plus exigeants, de satisfaire aux besoins de la population au meilleur coût. D'où l'opportunité d'une fusion permettant de mettre les forces en commun et de mieux servir le citoyen-contribuable. En se regroupant, la Commune d'Oron peut offrir une administration plus accessible et plus performante (horaires d'ouverture élargis, proximité conservée moyennant un besoin avéré, spécialisation accrue des collaborateurs).

Economies conséquentes : Les économies d'échelle couplées à une diminution de la contribution des communes au titre de la péréquation financière permettent d'escompter, en cas de fusion, une économie de fr. 1'300'000.-- environ, dont un peu plus de la moitié résultant de la péréquation. Il est ainsi possible de ramener le coefficient d'imposition à 73.0, soit une diminution des prélèvements de fr. 530'000.-- environ. Ce coefficient constitue une baisse pour huit des dix communes (exceptions : Les Tavernes et Les Thioleyres) et signifie pour toutes les communes une situation financière plus sûre et plus saine (assiette fiscale plus robuste, solde des comptes de fonctionnement plus favorable). Une fusion permet ainsi de mieux absorber les chocs (ex. départ d'un contribuable important).

Préservation des identités locales : Rappelons qu'une fusion n'a pas d'influence sur les identités des différentes localités qui la composent, mais favorise le renforcement d'une identité régionale. Chaque localité conserve son nom, son code postal et ses armoiries. Les sociétés locales continuent d'être soutenues en termes financiers et/ou logistiques. Le développement de la commune fusionnée est bien évidemment articulé sur le bipôle Oron-la-Ville et Palézieux mais avec un soin particulier à l'équilibre et à l'intégration des autres localités dans une perspective de développement d'ensemble. Notons enfin que s'il est souhaitable d'intégrer les différents plans liés à l'aménagement du territoire, ceci ne se fera qu'à moyen et long terme (pas de limite temporelle fixée dans la convention).

Moment opportun : Enfin, le moment paraît tout à fait opportun pour fusionner. La politique du Canton en matière de fusion de communes est très claire, puisqu'elle couple une incitation directe à la fusion via une subvention cantonale à une incitation indirecte via la péréquation financière (qui favorise les grandes communes). Ainsi, en cas d'acceptation par la population de la fusion des communes de la région d'Oron, la nouvelle commune recevrait du Canton une subvention de fr. 2'700'000.-- ! Mais comment s'est construit ce projet de fusion ?

./.



Commune de Palézieux

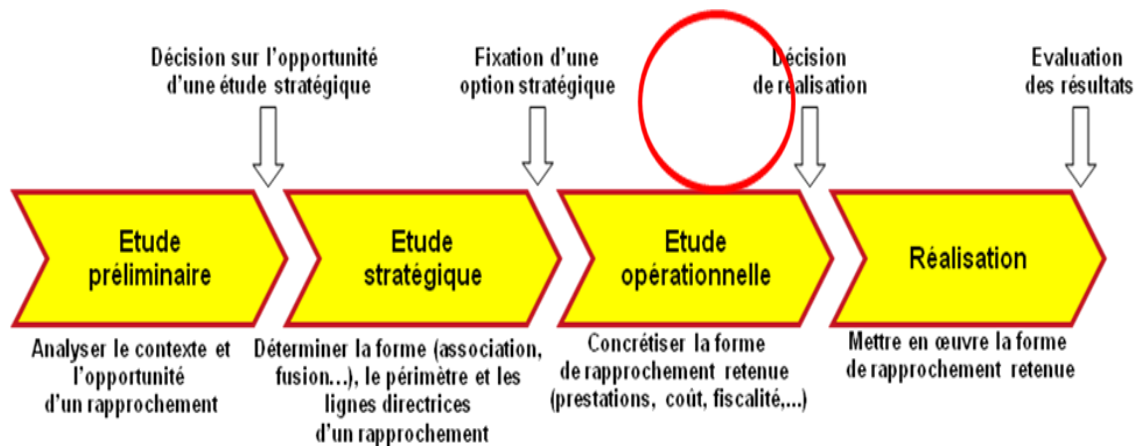
Case postale 35

1607 Palézieux-Village



3. Historique

En septembre 2006, le Syndic de la Commune de Les Tavernes adresse une lettre à ses collègues des communes faisant partie de l'Etablissement scolaire d'Oron-Palézieux (Bussigny-sur-Oron, Châtillens, Chesalles-sur-Oron, Ecoteaux, Essertes, Les Tavernes, Les Thioleyres, Maraçon, Oron-la-Ville, Oron-le-Châtel, Palézieux, Vuibroye). Il leur propose une fusion à douze communes. Il s'ensuit une enquête auprès de la population desdites communes. L'écho est favorable, 36 % des habitants répondent et 75 % acceptent le principe de l'étude d'une fusion (923 oui ; 310 non). Seule Essertes dit non et se retire du processus. Les onze autres communes décident d'aller de l'avant et présentent, en septembre 2007, un préavis d'intention à leurs Conseils respectifs. En avril 2008, un bureau d'études est choisi. Il s'agit de Compas Management Services, de Neuchâtel, qui collabore avec l'Institut des hautes études en administration publique (Idheap) et propose une démarche en quatre phases :



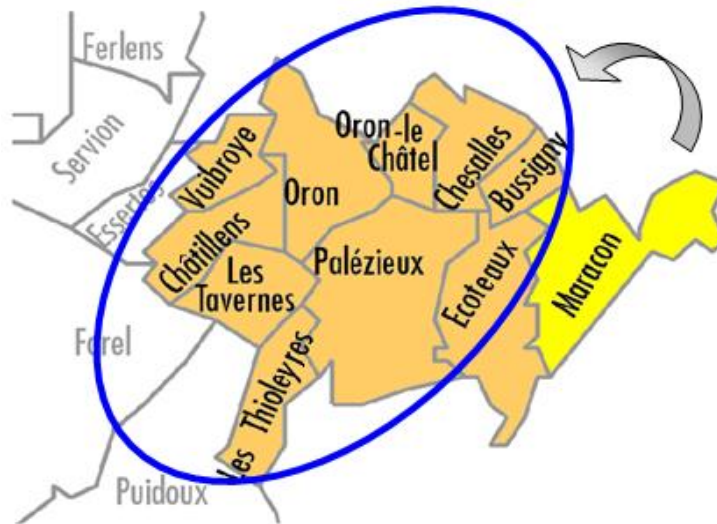
La première étape (étude préliminaire) ayant déjà été réalisée au travers de l'enquête auprès de la population, le coup d'envoi de l'étude stratégique est donné en novembre 2008. Il s'agit de définir la forme, le périmètre et les lignes de force d'une fusion des communes de la région d'Oron. Un rapport stratégique (VD-ORO-ES) est établi en mars 2009 à l'intention des Syndics desdites communes. Celui-ci aboutit à la recommandation stratégique d'une fusion à dix communes, les relations avec Maraçon devant se poursuivre via des collaborations étendues.

./.



Commune de Palézieux

Case postale 35
1607 Palézieux-Village



A l'issue de cette phase, dix Municipalités adressent un préavis d'intention de fusion à leur Conseil communal/général afin d'entrer dans la phase opérationnelle. La Municipalité de Maraçon préavise pour sa part sur un retrait du processus de fusion. En mai 2009, le Conseil général de Maraçon, par 20 voix contre 12, décide de poursuivre l'aventure et d'entrer dans la phase opérationnelle, demandant de considérer également d'autres formes de rapprochement (association, fédération de communes, etc.). Dès lors, en septembre 2009, le coup d'envoi de l'étude opérationnelle est donné avec pour objectif la **construction concrète du projet de fusion devant aboutir à la rédaction d'une convention de fusion.**

Les membres des Municipalités, appuyés par les membres des commissions de fusion, travaillent alors à un rythme soutenu afin de définir les contours de la nouvelle commune. En mai 2010, suite à de longs débats, la Commune de Maraçon se retire définitivement du processus de fusion, par 34 voix contre 23 (2 abstentions). C'est donc dix communes (Bussigny-sur-Oron, Châtillens, Chesalles-sur-Oron, Ecoteaux, Oron-la-Ville, Oron-le-Châtel, Palézieux, Les Tavernes, Les Thioleyres et Vuibroye) qui finalisent la convention de fusion sur laquelle se prononceront successivement les législatifs communaux (28 juin 2010) puis la population des communes sous revue le 28 novembre 2010. Mais quelle est la fiche signalétique de la future Commune d'Oron ?





Commune de Palézieux
Case postale 35
1607 Palézieux-Village



4. Fiche Signalétique

Nom et armoiries : Le nom retenu pour la nouvelle commune est « **ORON** ». Concernant les armoiries, plusieurs ébauches ont été présentées et finalement, le projet suivant a été retenu :



Ce projet est l'œuvre du graphiste et héraldiste vaudois Olivier Delacrétaz. Il est donc tout à fait conforme aux règles héraldiques et validé par les Archives cantonales. Les armoiries de la nouvelle commune se blasonnent de la manière suivante : « **De gueules au lion accompagné de dix billettes mises en orle, le tout d'or** ».

Il est important de rappeler que les noms et numéros postaux des anciennes communes sont maintenus pour désigner les villages de Bussigny-sur-Oron, Châtillens, Chesalles-sur-Oron, Ecoteaux, Oron-la-Ville, Oron-le-Châtel, Palézieux, Les Tavernes, Les Thioleyres et Vuibroye. Les armoiries des anciennes communes deviendront des armoiries villageoises (avec la fusion, les dix communes deviennent les dix villages/localités de la nouvelle commune administrative et politique d'Oron).

Municipalité et Conseil communal : La Municipalité se compose de 7 membres, élus par un seul et unique arrondissement électoral. Le choix de ce mode d'élection se justifie par le fait qu'il n'est pas possible de garantir à chaque localité un siège à l'exécutif (max. 9 Municipaux et 10 localités !) et que les personnes élues doivent travailler ensemble pour le bien de la nouvelle commune. Il appartient donc à chaque citoyen de pouvoir élire l'ensemble des candidats.

./.



Commune de Palézieux

Case postale 35
1607 Palézieux-Village



Le Conseil communal de la nouvelle commune se compose de 70 membres et de 15 suppléants. Pour les premières élections de la législature en cours (2011-2016), chaque ancienne commune forme un arrondissement électoral. Les sièges du Conseil communal et les suppléants sont répartis entre les arrondissements, proportionnellement à l'effectif de leur population selon le dernier recensement annuel cantonal. Chaque arrondissement a droit à au moins un siège au Conseil communal. Les élections ont lieu selon le système majoritaire. La répartition des sièges du Conseil communal est la suivante¹ :

	Nombre d'habitants	Nombre de sièges
Bussigny-sur-Oron	79	1
Châtillens	466	7
Chesalles-sur-Oron	189	3
Ecoteaux	343	5
Oron-la-Ville	1'396	22
Oron-le-Châtel	302	5
Palézieux	1'314	20
Les Tavernes	129	2
Les Thioleyres	217	3
Vuibroye	125	2
Total	4'560	70

Sources : Nombre d'habitants selon www.communal.ch

Prestations : Les principales modifications liées à la fourniture des prestations communales se résument de la manière suivante :

- **Groupe technique** : La création d'une équipe unique pour le service de voirie et routes permet d'optimiser les tâches d'entretien (planification des travaux, spécialisation des compétences, etc.). En termes d'organisation, le SIDEHB, qui regroupe les dix communes partie prenante au projet, est intégré à l'administration de la nouvelle commune. Au niveau des forêts, la nouvelle commune continue d'adhérer au groupement forestier de Haute-Broye et lui délègue la totalité de la gestion des forêts (niveau d'adhésion 4). Enfin, concernant la récolte des déchets, seules les déchetteries d'Oron-la-Ville et Palézieux sont maintenues et bénéficient d'heures d'ouverture élargies (transformation de la déchetterie d'Ecoteaux en éco-point) ;

¹ Avec un total de 4'560 habitants, on attribue un Conseiller par tranche de 65.14 habitants. Les sièges restants sont ensuite attribués aux communes avec le solde d'habitants le plus important.

./.



Commune de Palézieux

Case postale 35
1607 Palézieux-Village



- **Groupe administratif** : La mise en route de la nouvelle commune nécessite le regroupement des activités administratives, ceci sur les sites d'Oron-la-Ville et de Palézieux. La structure de l'administration va passer d'une structure d'administrateur « homme-orchestre » à une structure d'« administrateur-chancelier », avec un lien direct entre les chefs de services et le responsable politique en charge du dicastère. Enfin, au niveau de la sécurité (police, service du feu et protection civile), la situation est maintenue en l'état et est susceptible d'évoluer en fonction de la législation cantonale ;
- **Groupe éducation, santé, loisirs** : Concernant les écoles, l'Etablissement scolaire d'Oron-Palézieux est intégré à l'administration de la nouvelle commune, avec fourniture via contrat de prestations aux Communes d'Essertes et de Maraçon. Des classes scolaires décentralisées sont maintenues dans les communes périphériques. La bibliothèque scolaire est maintenue avec, à terme, la volonté d'élargir son accès au public. Au niveau du domaine médico-social, les associations intercommunales en place actuellement sont maintenues en l'état. Enfin, il est prévu d'augmenter l'enveloppe globale attribuée aux sociétés locales de fr. 10'000.-- ;
- **Groupe Développement territorial** : Afin d'offrir des prestations de qualité à l'ensemble des citoyens de la nouvelle commune, il est prévu de créer un bureau technique communal.

Personnel : Le projet de fusion garantit les emplois, ainsi que les conditions de travail de l'ensemble des personnes travaillant actuellement dans chacune des communes partie prenante. Ainsi, le personnel en fonction au jour de la fusion, occupé à plein temps ou à temps partiel, est transféré à la nouvelle commune, aux conditions en vigueur au moment de la fusion. La mise à niveau des conditions de travail (salaire, etc.) se fait progressivement.

En matière de ressources humaines, il est souhaité que la nouvelle commune devienne une entreprise formatrice. Ainsi, un accent particulier est mis sur la formation d'apprentis, tant au niveau administratif qu'au niveau technique. Cette pratique est également appliquée aux collaborateurs, qui auront la possibilité de suivre des cours de formation continue. Afin de piloter la mise en place de la nouvelle commune, une partie de la subvention cantonale est par ailleurs utilisée pour la gestion organisationnelle des ressources humaines.

Règlement et taxes : La convention de fusion énumère, à l'article 20, les différents règlements qui sont, pour une période transitoire, appliqués à la nouvelle commune dès son entrée en force, ainsi que ceux qui restent valides jusqu'à l'adoption de nouveaux règlements unifiés. La réglementation en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions, y compris les taxes et émoluments, conserve sa validité à l'intérieur des anciennes limites communales jusqu'à l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation.

./.





Commune de Palézieux

Case postale 35
1607 Palézieux-Village



Localisation : Le siège de la nouvelle commune est sis sur le territoire de la localité de Palézieux, l'administration communale se répartissant pour l'essentiel entre Oron-la-Ville et Palézieux, un guichet étant maintenu, si le besoin est avéré, dans les autres communes. Du fait de son développement, de sa situation en termes de transports publics et par soucis d'équité entre les communes (nom d'Oron, guichet à Oron-la-Ville, armoiries avec le lion de la Seigneurie de Palézieux), il a semblé opportun de situer le siège de la nouvelle commune à Palézieux. Notons que les services administratifs sont répartis dans les différents locaux existants. Concernant les écoles, les membres du groupe de travail, soutenus par l'ensemble des personnes présentes à la journée du 8 mai 2010, ont proposé d'indiquer clairement que des locaux décentralisés sont maintenus dans les villages.

Finances et économies : Sur la base d'une analyse de la situation financière des dix communes de la région d'Oron, le comité de pilotage, soutenu par l'ensemble des personnes ayant participé à la journée « Construction de la nouvelle commune », propose que le **taux d'imposition** de la nouvelle commune soit **fixé à 73.0**. Ceci se traduit par une diminution des revenus de fr. 532'138.--. Le groupe en charge du domaine Finances n'a pas jugé raisonnable de s'aligner sur la commune de Les Thioleyres (taux de 66.0), ceci pour différentes raisons :

- En fixant un coefficient d'imposition à 66.0, la situation de la nouvelle commune serait très fragile. Le coefficient moyen des communes sous revue se situant à 77.8 (chiffres 2008), la différence avec le coefficient le plus bas est clairement trop élevée. Notons que ledit taux implique une augmentation de la fiscalité pour deux communes, Les Thioleyres et, dans une moindre mesure, Les Tavernes ;
- Le groupe préfère proposer un taux d'imposition de 73.0, permettant de conserver une situation financière saine, stable et durable, afin de garantir une capacité d'investissement et un niveau de prestations compatibles avec les ambitions de la nouvelle commune.

Avec un taux d'imposition à 73.0, le montant des **économies nécessaires** s'élève à fr. 532'138.--, soit 2.9% du total des charges 2008, pour un résultat de compte de fonctionnement identique, soit un excédent de revenu de fr. 98'604.--². Pour 2008, l'ensemble des dix communes sous revue ont contribué à hauteur de fr. 1'478'862.-- à la **péréquation financière** (facture sociale, fonds de péréquation, dépenses thématiques). Toutes choses étant égales par ailleurs et si lesdites communes n'avaient formé pour cette année qu'une seule commune, la contribution aurait été, selon les estimations du SeCRI (Service des Communes et des relations institutionnelles), de fr. 777'859.--, ceci avec un coefficient d'imposition de 73.0, ce qui représente une diminution de la contribution à la péréquation de fr. 701'003.--.

² Cet excédent de revenu de fr. 98'604.--, correspond au cumul des résultats 2008 (excédent de charges ou de revenus) des communes sous revue, mais sans tenir compte des amortissements complémentaires/supplémentaires (nature 332) qui s'élèvent pour cette période à fr. 882'672.-- (hors prélèvements sur fonds de réserve directement attribués auxdits amortissements).

./.





Commune de Palézieux
Case postale 35
1607 Palézieux-Village



Quant aux **économies en termes de fonctionnement** (économies d'échelle, synergies), elles se montent à fr. 575'396.--. Enfin, le Canton de Vaud soutien les fusions de communes en versant une incitation financière. Selon l'article 27 de la loi sur les fusions de communes, cette incitation financière est versée en une seule fois à la nouvelle commune dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la fusion. Le montant de la **subvention cantonale** pour la Commune d'Oron se monte à fr. 2'700'000.-- (article 22).

Budget et comptes. Le budget pour l'année 2012 est adopté par la nouvelle commune au début de 2012. Le bouclage des comptes 2011 des anciennes communes est effectué par la nouvelle commune en 2012.

5. Calendrier du processus

- Dès mai 2010 : Séances d'information à la population et campagne d'information
- 28 juin 2010 : Vote des dix Conseils communaux/généraux
- 26 septembre 2010 : Vote des citoyens vaudois sur le projet de modification de la Constitution vaudoise (prolongation de la législature de 6 mois)
- 28 novembre 2010 : Vote des citoyens des dix communes
- Printemps 2011 : Ratification de la convention par le Grand Conseil
- Automne 2011 : Election des autorités de la nouvelle commune
- 1^{er} janvier 2012 : Entrée en force de la nouvelle commune

./.





Commune de Palézieux
Case postale 35
1607 Palézieux-Village



6. Recommandation

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Palézieux vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PALEZIEUX

- + vu le préavis municipal No 08/10 du 16 juin 2010,
- + oui le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- + considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter la convention de fusion entre les dix Communes de Bussigny-sur-Oron, Châtillens, Chesalles-sur-Oron, Ecoteaux, Oron-la-Ville, Oron-le-Châtel, Palézieux, Les Tavernes, Les Thioleyres et Vuibroye, telle qu'elle vous a été remise en annexe du présent préavis.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 juin 2010.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Le Secrétaire

Christian Bays

Jean-Daniel Graz

Annexes :

Convention de fusion

Eléments de réponses aux différentes interrogations

